



Délibération 39/2026

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le premier juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Joannie DEMONTOUX, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU, Christophe REFFIENNA, José PEREIRA

Absents excusés : Gilles LAMARQUE pouvoir à Charlène BOUGLÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie PIÉDALLU

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Stéphanie PIÉDALLU a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2026.

OBJET : **Approbation de l'attribution du fonds de concours octroyé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux conduit une politique volontariste de promotion et d'attractivité de son territoire à travers l'exercice de ses compétences développement économique, touristique, de culture et de loisirs au bénéfice de ses quatre-vingt-une communes membres.

Afin de renforcer cette attractivité, elle accompagne les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré par un dispositif de fonds de concours. Ce fonds est abondé d'une enveloppe financière annuelle de 700 000 euros sur la période 2021-2026 soit trois millions d'euros sur la durée du mandat. Dans le cadre de ce dispositif, la commune a sollicité l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 1 612,00 euros pour financer une partie du projet « Aménagement paysagé du stade ».

Pour rappel, le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire des fonds.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant Prévisionnel (HT)
Coût prévisionnel du projet	6 060,00 euros
Subventions	1 818,00 euros
Fonds de concours communautaire alloué	1 612,00 euros
Auto-financement à la charge de la commune	2 630,00 euros

Le Conseil communautaire, par délibération du 09 février 2026, a octroyé un fonds de concours de 1 612,00 euros.

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales conditionne le versement de cette subvention à l'accord de la commune bénéficiaire, accord qui doit être formalisé par délibération du Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;

VU le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2021 et modifié en conseil communautaire le 26 septembre 2022 et le 30 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution du fonds de concours communautaire, réunie le 14 janvier 2026

VU la délibération du conseil communautaire du 09 février 2026 portant octroi des fonds de concours au titre de la session ;

Entendu le rapport de présentation.

DECIDE

- D'APPROUVER à l'unanimité l'octroi du fonds de concours communautaire par la Communauté d'agglomération au bénéfice de la commune pour un montant de 1 612,00 euros en vue de participer au financement du projet « Aménagement paysagé du stade » qui s'élève à 6 060,00 euros.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire, LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 08/06/2026

Et publication ou notification du : 08/06/2026

AUNAY SOUS CRECY, le 08/06/2026

